

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze, le trente et un du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt et un janvier deux mille douze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Présents : Mmes Bove, Ogier, Paillard.

MM. Carment, Dutilloy, Lévéque, Malaval, Langlois, M. Wilkins

Absent(es) excusé(es) : 2 - Mme Domont, M. Cauchois

Secrétaire de séance : Sandrine Bove

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 23 septembre 2011.

DÉLIBÉRATION N°01/2012 **PASSAGE PIÉTONS DE BURETTE**

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait environ 60m² de terrain venant d'une propriété privée afin de créer un passage pour piétons Burette. Les propriétaires du terrain demandent que les membres du conseil municipal lui fassent une proposition pour la cession de ce bout de terrain

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal proposent que la cession du terrain soit une cession à titre gratuit et que la commune prendra tous les frais à sa charge : bornage, clôture, haie, frais de notaire...

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°02/2012 **DÉPART D'AVESNES EN VAL DE LA COM-COM**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ne sont pas opposés au départ d'Avesnes en Val de la Com-Com de Londinières

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°03/2012 **CONTRIBUTIONS 2012 AUX SYNDICATS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal s'opposent à la fiscalisation de la totalité des contributions communales aux syndicats pour l'exercice 2012 et dans ce cas inscrire en dépense le montant des participations au BP 2012

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°04/2012 **INDEMNITÉ DE RÉGISSEUR SALLE DES FÊTES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à nommer le régisseur titulaire, le régisseur suppléant restant le même (M. Wilkins). Le régisseur titulaire recevra une indemnité compensatrice de cent dix euros (110 euros) annuel.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°05/2012 **COMPTE BANCAIRE AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES**

Suite à la dissolution de l'amicale des anciens élèves de Bures-en-Bray et de la non possibilité de retrouver au moins un des anciens élèves adhérents, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse d'épargne le versement du solde du compte au 31/12/2011 d'un montant de 158.18€ sur le compte de la commune.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°06/2012

RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCOLE ET DU PRESBYTÈRE-SPANC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de faire les travaux de réhabilitation de l'assainissement de l'école et de l'ex-presbytère, comme décrit ci-dessous :

- Pour le presbytère

Participation de la commune : 6 787.14 €

- Pour l'école

Participation de la commune : 11 662.40 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative à l'exécution des travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique pour l'ex-presbytère et pour l'école, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°07/2012

AVIS DE LA COMMISSION DES CHEMINS SUR LE CHEMIN DU BAS BRAY

Suite aux courriers reçus (huissier, avocats...) concernant des différends sur le chemin du Bas Bray qui opposent la SCI Edmond ayant comme gérant Hugues Patry et la commune de Bures en Bray, suite à la visite sur place de la commission de voirie

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal proposent le rebouchage des trous, soit l'entretien normal d'une voie communale. Il est souligné qu'il doit être entretenu de la même façon que les autres chemins communaux.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°08/2012

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAL - JEUX EXTÉRIEURS

Monsieur Malaval relance la discussion sur l'installation ou non de jeux extérieurs pour enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'étudier le projet en estimant les risques, la réglementation en vigueur et la responsabilité de la commune en cas d'accident.

Pour : 5 Contre : 4 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°09/2012

SIAEPA DES GRANDES VENTES

Suite au courrier reçu du SIAEPA des Grandes Ventes sur la réforme des collectivités territoriales et dans le cadre des projets de fusion des Syndicats d'eau et d'assainissement

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à participer à l'étude comparative des données caractéristiques, des investissements en cours et prévus, des prix de l'eau et de l'assainissement, des problématiques du personnel et des locaux... envisagée par le SIAEPA de la Région des Grandes Ventes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Composition du bureau de vote des élections présidentielles du 22 avril et 6 mai 2012

8h-12h	12h-15h	15h-18h
Pascal Carment	Yannick Dutilloy	Daniel Cauchois
Damien Langlois	Warwick Wilkins	Céline Paillard
Sandrine Bove	Jacky Lévêque	Olivier Malaval

La séance est levée à 23heures 15.